

COMMUNE DE LANDRY

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 15 avril 2024 à 19h30

Présents : Thierry MARCHAND-MAILLET, Didier FAVRE, Brigitte BOIRARD, Fabrice QUEY, Annette KLASSEN, Géraldine COTE, Jean-Marc MANIER, Nathalie VILLIEN, Michelle OUGIER.

Absents excusés : Emmanuel COLIRE (pouvoir à Fabrice QUEY), Christophe HIDALGA (pouvoir à Thierry MARCHAND-MAILLET), Julien CLEMENT-GUY (pouvoir à Brigitte BOIRARD), Jérôme FAVRE (pouvoir à Didier FAVRE).

Secrétaire de séance : Didier FAVRE

Date de la convocation	10 avril 2024
Date de l'affichage	10 avril 2024
Effectif légal du Conseil Municipal	15
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	13
Nombre de présents	09
Nombre de votants	13
Le quorum de la présente séance est atteint	
Pas de demande de scrutin particulier	

✓ Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2024

✓ Ordre du jour :

I. Administration générale

II. Ressources humaines

III. Travaux – urbanisme – foncier

- Attribution d'un marché public – Requalification de l'Avenue de la Gare
- Convention avec le SDES – Secteur Avenue de la Gare – RD 87 : enfouissement des réseaux d'électricité BT

IV. Finances

1. Attribution marché public – Requalification de l’Avenue de la Gare à LANDRY

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la requalification de l’Avenue de la Gare à LANDRY a été lancé par la collectivité, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été publiée 22 février 2024, pour une remise des offres fixée au 25 mars 2024, à 12H00.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

<u>Lots</u>	<u>Désignation</u>
01	Génie civil des réseaux secs et humides
02	Aménagement de voirie et espaces verts
03	Câblage des réseaux secs

La présente consultation comporte également 3 tranches :

- Tranche ferme – phase 1 : de la voie SNCF au pont du Ponthurin
- Tranche optionnelle 1 – phase 2 : Place du Village
- Tranche optionnelle 2 – phase 3 : du pont de l'Isère à la voie SNCF

Les membres de la commission d’appel d’offre se sont réunis le mercredi 10 avril, à 14h00, en Mairie de LANDRY, afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d’analyse des offres proposé et validé par la Commission d’Appel d’Offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

<u>Lot 1</u> <u>Génie civil des réseaux secs et humides</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche ferme</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche optionnelle 1</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche optionnelle 2</u>	<u>Montant HT</u> <u>TOTAL</u>
MAURO SAS (mandataire) / MARTOÏA TP SAS 125 rue du Père Eugène CS 10005 73292 LA MOTTE SERVOLEX Cedex	1 124 701.27 €	122 334.79 €	52 638.36 €	1 299 674.42 €

<u>Lot 2</u> <u>Aménagement de voirie et espaces verts</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche ferme</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche optionnelle 1</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche optionnelle 2</u>	<u>Montant HT</u> <u>TOTAL</u>
SAS COLAS France ZA de la Pachaudière BP 98 73203 ALBERTVILLE Cedex	725 002.60 €	108 177.50 €	136 711.60 €	969 891.50 €

<u>Lot 3</u> <u>Câblage des réseaux secs</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche ferme</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche optionnelle 1</u>	<u>Montant HT</u> <u>Tranche optionnelle 2</u>	<u>Montant HT</u> <u>TOTAL</u>
SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC Plan des Bergères 73210 AIME LA PLAGNE	76 691.50 €	30 819.30 €	27 947.75 €	135 458.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

- De retenir les propositions de Monsieur le Maire et de valider ainsi la décision de la Commission d’Appel d’Offres
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché
- De dire que les crédits sont inscrits au budget

2. Convention avec le SDES – Secteur Avenue de la Gare – RD 87 : enfouissement des réseaux d'électricité BT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant, sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis, dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération concernée est située **secteur avenue de la Gare RD87, réseau BT (200 ml)**.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant un maître d'œuvre et une entreprise, sélectionnés dans le cadre d'une consultation des cinq bureaux d'études et groupements de bureaux d'études titulaires de l'accord cadre maîtrise d'œuvre et de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre, travaux et contrôle technique) concernant les prestations et travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES, s'élève à **60 378,60 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **16 413,60 €** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le SDES
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**Le Maire,
Thierry MARCHAND-MAILLET**

